



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Francophonie

Question écrite n° 2462

Texte de la question

M Michel Pelchat demande à M le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie, de bien vouloir l'informer des actions qu'il compte mener pour le développement de la francophonie.

Texte de la réponse

Reponse. - Paraphrasant la citation célèbre de Saint-Just : « Le bonheur est une idée neuve en Europe », il est possible d'ajouter : « La francophonie est une idée neuve dans le monde ». Une idée neuve ? Laquelle ? Quelques propositions de définitions : pour le président Léopold Sédar Senghor la francophonie est « un mode de pensée et d'action : une certaine manière de poser le problème et d'en chercher les solutions une communauté spirituelle un humanisme qui s'est tissé autour de la terre, cette symbiose de toutes les énergies dormantes, de toutes les races, de toutes les consciences, qui enfin peuvent s'exprimer, grâce à une langue qui contient toute la richesse des siècles ». Pour le président François Mitterrand, la francophonie « est une communauté libre de toute allégeance et des nostalgies des temps anciens et le support d'actions nouvelles et originales le moyen d'accroître la compréhension et la solidarité entre les peuples ». Pour le rapporteur au Sénat du budget de la francophonie : « C'est le fait socioculturel d'un ensemble de pays ayant en commun l'usage du français, la mise en œuvre de valeurs communes, la possession d'un humanisme de valeur universelle, l'instauration d'une solidarité aux formes concrètes dont on espère qu'elle permettra à tous de mieux vivre dans la dignité ». La politique de la francophonie est l'une des options majeures prises par la France ; c'est une notion désormais irréversible. Après la création d'un secrétariat d'Etat près du Premier ministre en 1986, voici maintenant un ministre chargé de la francophonie auprès du ministre des affaires étrangères. Sa mission est double : par délégation du Premier ministre, il exerce les attributions relatives à l'usage et à l'enrichissement de la langue française. Pour ce faire, il dispose du commissariat général de la langue française institué en février 1984 auprès du Premier ministre et peut présider le comité consultatif de la langue française ; par délégation du ministre d'Etat, il exerce les attributions relatives à la promotion de la francophonie dans le monde et à la politique de coopération avec les organismes internationaux à vocation francophone. Il anime et coordonne l'action des administrations intéressées à la préparation et au suivi des conférences des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. Il préside un comité national « du suivi » de ces conférences. Il dispose pour cette mission du service des affaires francophones du ministère des affaires étrangères et peut également disposer des autres services de ce ministère. Cette double mission implique d'une part l'affirmation de la langue française comme véhicule de valeurs communes, d'autre part, la mise en œuvre d'une coopération scientifique et technique. Ce deuxième aspect a été privilégié par les deux sommets des chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à Paris en 1986, à Québec en 1987. Les débats ont confirmé la nécessité de renforcer les relations économiques ou financières entre les pays francophones quel que soit le niveau de leur développement. Sur les cinq continents 43 pays francophones représentent une communauté de 404 millions d'habitants parmi lesquels 140 millions environ parlent couramment français. L'intérêt porté en France et dans le monde à la francophonie se manifeste notamment dans le dynamisme des associations

francophones. L'année 1989 sera riche en événements et manifestations francophones. En dehors du prochain sommet en mai prochain à Dakar, de la réunion à Paris des ministres de la justice des pays francophones en janvier, de la conférence des ministres de l'éducation nationale en avril, des jeux de la francophonie au Maroc en décembre, on peut citer notamment les actions suivantes : développement d'un espace audiovisuel francophone ; promotion des cultures nationales ; tenue d'états généraux de la création francophone (écrivains, dramaturges, compositeurs, peintres) ; forum francophone scientifique et technique ; soutien à la diffusion du livre ; information auprès des établissements d'enseignements secondaire et élémentaire (journée de la francophonie) ; études pour la création d'une fondation internationale du monde francophone et d'une université francophone à Alexandrie. La francophonie est un secteur vivant de l'activité nationale et internationale, une grande cause pour tous ceux qui veulent travailler à la solidarité des hommes.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2462

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : francophonie

Ministère attributaire : francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2565